

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 07388

Numéro SIREN : 413 817 743

Nom ou dénomination : CROWE HAF

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 7196

CROWE HAF

(Société par actions simplifiée)

16, rue Camille Pelletan

92300 LEVALLOIS-PERRET

413 817 743 RCS Nanterre

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

CROWE HAF

(Société par actions simplifiée)

16, rue Camille Pelletan

92300 LEVALLOIS-PERRET

413 817 743 RCS Nanterre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CROWE HAF relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CROWE HAF à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

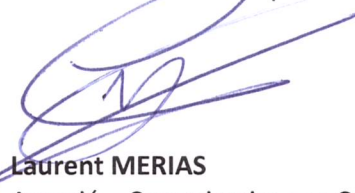
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 janvier 2022

ADVISE UP Associés

Commissaire aux comptes



Laurent MERIAS

Associé – Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CROWE HAF
BILAN ACTIF

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

ACTIF	Valeurs au 30/09/21			Valeurs au 30/09/20
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 735	1 035	19 700	14 230
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 242 376	118 147	1 124 229	94 950
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				22 500
Immobilisations financières (2)				
Participations	413 028	2 003	411 025	353 272
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	99 358		99 358	64 569
TOTAL (I)	1 775 496	121 185	1 654 311	549 521
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	1 402 340	51 363	1 350 977	1 237 934
Autres créances (3)	607 809		607 809	787 233
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	954 837		954 837	1 293 183
Charges constatées d'avance (3)	75 717		75 717	50 485
TOTAL (II)	3 040 703	51 363	2 989 340	3 368 834
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	4 816 199	172 548	4 643 651	3 918 355
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CROWE HAF
BILAN PASSIF

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

PASSIF	Valeurs au 30/09/21	Valeurs au 30/09/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 205 040)	205 040	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	20 504	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	255 948	217 749
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	306 918	235 968
SITUATION NETTE	788 410	673 717
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	788 410	673 717
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 406 431	900 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 067	924 985
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 018 676	584 176
Dettes fiscales et sociales	1 244 952	801 652
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	42 164	33 826
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	105 950	
TOTAL (III)	3 855 241	3 244 638
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	4 643 651	3 918 355
(1) Dont à plus d'un an	1 153 043	1 784 985
(1) Dont à moins d'un an	2 702 198	1 459 653
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

CROWE HAF
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

	Du 01/10/20 Au 30/09/21	Du 01/10/19 Au 30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i> 698 558	6 034 160	5 080 030	954 130	19
Montant net du chiffre d'affaires	6 034 160	5 080 030	954 130	19
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	107 656	101 296	6 360	6
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 141 816	5 181 326	960 490	19
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 303 474	2 032 206	271 269	13
Impôts, taxes et versements assimilés	141 340	111 144	30 196	27
Salaires et traitements	2 386 418	1 928 622	457 796	24
Charges sociales	1 010 962	802 654	208 309	26
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	103 754	67 484	36 270	54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	22 715	16 750	5 965	36
Dotations aux provisions				
Autres charges	7 500	31 477	-23 977	-76
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 976 163	4 990 336	985 827	20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	165 654	190 990	-25 337	-13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

Du 01/10/2020 au 30/09/20216/19

ANNEXE COMPTABLE

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	O		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021 dont le total est de 4 643 650,61 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 306 917,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Prise de participation :

- SAS Eye2scan = 59 523,80 €

Déménagement des locaux situés au 16 rue Camille Pelletant à Levallois-Perret (92300).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE**Du 01/10/2020 au 30/09/2021****Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	3 à 9 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	49 619		20 735
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	184 383 113 965 1 700		1 028 512 133 363 1 500
	Immobilisations corporelles en cours		22 500		
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	322 548		1 163 375
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		353 377		59 651
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		64 569		99 358
		TOTAL IV	417 946		159 008
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			790 113		1 343 118

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		49 619	20 735	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.		184 383 36 664	1 028 512 210 663 3 200	
	Immos corporelles en cours			22 500		
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		243 548	1 242 376	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				413 028	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			64 569	99 358	
		TOTAL IV		64 569	512 385	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				357 736	1 775 496	

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		35 389	15 265	49 619	1 035
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	137 349	54 360	146 998	44 710
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	67 749	34 129	28 442	73 437
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		205 098	88 489	175 440	118 147
TOTAL GENERAL		240 487	103 754	225 059	119 182

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL									
Immob. incorporelles TOTAL									
Constr. Immo. corpor.	Terrains								
	Sur sol propre								
	Sur sol autrui								
	Inst. agenc. et amén.								
	Inst. techniques mat. et outil.								
	Inst. gales, agenc. am divers								
	Mat. transport								
	Mat. bureau mobilier								
	Emballages récup. divers								
TOTAL									
Frais d'acquisition de titres de participations									
TOTAL GÉNÉRAL									
Total général non ventilé									
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler									
Primes de remboursement des obligations									

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		99 358		99 358
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		63 555	63 555	
	Autres créances clients		1 338 785	1 338 785	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 048	6 048	
	Impôts sur les bénéfices		65 241	65 241	
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	162 213	162 213	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers				
	Groupe et associés (2)		367 748	7 368	360 380
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		6 559	6 559	
	Charges constatées d'avance		75 717	75 717	
TOTAUX			2 185 224	1 725 486	459 738
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	75 717
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	75 717

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	114 405
Autres créances	697
Disponibilités	
TOTAL	115 102

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	200 000	5 040		205 040
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	20 000	504		20 504
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	217 749	43 239	5 040	255 948
Résultat de l'exercice	235 968	306 918	235 968	306 918
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	673 717	355 701	241 008	788 410

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	1 406 431	274 763	469 870	661 798
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		21 375		21 375	
Fournisseurs & comptes rattachés		1 018 676	1 018 676		
Personnel & comptes rattachés		573 213	573 213		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		325 356	325 356		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	41 002	41 002		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	288 306	288 306		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes & assimilés	17 075	17 075		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		15 692	15 692		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		42 164	42 164		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		105 950	105 950		
TOTAUX		3 855 241	2 702 198	491 245	661 798
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	21 375			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	105 950
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	105 950

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241 641
Dettes fiscales et sociales	808 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	19 260
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 069 516

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaires aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021, s'élèvent à 2.500 euros.

CROWE HAF

SAS au capital de 205 040,00 euros

Siège social : 16 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET

RCS n°413817743- RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE PROCES-VERBAL DU 10 JANVIER 2022

Le 10 janvier 2022, les associés de la société CROWE HAF se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Marc DUMOUCHEL DE PREMARE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Pierre-Antoine AUGER, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix.
- Marc DUMOUCHEL DE PREMARE, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix.
- Olivier GRIVILLERS, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix.
- David KHAROUBI, propriétaire de 22 actions, représentant 22 voix.
- Thomas CORBINEAU, propriétaire de 22 actions, représentant 22 voix.
- Maxime HAZIM, propriétaire de 22 actions, représentant 22 voix.
- 3G3F, propriétaire de 150 actions, représentant 150 voix.
- ETOILE AUDIT ET CONSEIL, propriétaire de 2 344 actions, représentant 2 344 voix.

Soit au total 8 associé(s) présent(s), totalisant 2 563 actions sur les 2 563 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné Olivier GRIVILLERS comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire et extraordinaire.

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- Une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- La feuille de présence

- Le rapport de gestion
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat)
- L'annexe comptable
- Les statuts mis à jour
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves à la suite de l'émission d'Actions Gratuites Attribuées prévue dans les conditions du Règlement du Plan en date du 8 janvier 2020
- Présentation et approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2021
- Lecture du rapport de gestion
- Lecture des rapports du commissaires aux comptes
- Affectation de résultat
- Augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale de l'action de 120 euros passant de 80 euros à 200 euros
- Modification des statuts
- Lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Le Président de l'assemblée rappelle :

- Que suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 janvier 2020, les associés ont (i) décidé d'autoriser le Président à attribuer, en une ou plusieurs fois, un maximum de cent quatre-vingt-neuf (189) actions ordinaires de la Société (les « Actions Gratuites Attribuées »), (ii) fixé les bénéficiaires et les conditions d'attribution des dites actions et (iii) donné tous pouvoirs au Président aux fins de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital suivant attribution des Actions Gratuites Attribuées ;
- Que suivant décisions en date du 8 janvier 2020, le Président a décidé (i) dans les conditions et suivant le Règlement du Plan fixés par l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2020, l'attribution de cent quatre-vingt-neuf (189) actions ordinaires au profit des bénéficiaires et (ii) l'augmentation du capital social d'un montant maximum de quinze mille cent vingt (15 120) euros par incorporation du report à nouveau ;

La discussion est ouverte.

Lecture est donnée du rapport de la Présidence ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

Résolution N° 1 – Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à la suite de l'émission d'Actions Gratuites Attribuées

Aux termes d'une délibération en date du 8 janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la Société (l'« AGE ») a autorisé l'attribution gratuite, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de cent quatre-vingt-neuf (189) actions ordinaires de la Société (les « Actions Gratuites Attribuées ») dans les conditions fixées par l'AGE et par le Règlement du Plan joint en Annexe 1 du procès-verbal de ladite assemblée.

Par cette même délibération, l'AGE a déterminé les bénéficiaires (les « Bénéficiaires ») des Actions Gratuites Attribuées et a autorisé le Président à déterminer les incidences sur les droits des Bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des Actions Gratuites Attribuées pendant les périodes d'acquisition (en ce compris, notamment, toute opération de fusion, scission ou toute opération visée à l'article L.225-181 du Code de commerce) et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des Actions Gratuites Attribuées pour préserver les droits des Bénéficiaires et a donné les pouvoirs les plus étendus au Président pour procéder à toutes opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital et pour procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Par décisions en date du 8 janvier 2020, le Président a décidé (i) l'attribution de cent quatre-vingt-neuf (189) actions ordinaires aux Bénéficiaires suivant les termes et conditions fixées dans le procès-verbal d'AGE et dans le Règlement du Plan et (ii) l'augmentation du capital social de la société d'un montant maximum de quinze mille cent vingt (15.120) euros par incorporation du report à nouveau ; l'augmentation de capital définitive prenant effet à l'expiration des périodes d'acquisitions fixées par l'AGE.

Compte tenu de l'arrivée à échéance, le 10 janvier 2022, de la **Période d'Acquisition 2** telle que définie dans le procès-verbal d'AGE, au terme de laquelle sont définitivement acquises par chaque Bénéficiaire, un nombre de vingt et une (21) actions ordinaires de la Société sur la totalité des soixante-trois (63) Actions Gratuites Attribuées qui leur sont chacun réservées, le Président constate :

- l'attribution définitive de vingt et une (21) Actions Gratuites Attribuées à Monsieur David Lucien Isaac KHAROUBI ;
- l'attribution définitive de vingt et une (21) Actions Gratuites Attribuées à Monsieur Maxime Karim HAZIM ; et
- l'attribution définitive de vingt et une (21) Actions Gratuites Attribuées à Monsieur Thomas Jean CORBINEAU.

En conséquence, le Président constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société à hauteur d'une somme de cinq mille quarante (5 040) euros correspondant à l'émission de soixante-trois (63) Actions Gratuites Attribuées de quatre-vingts (80) euros chacune, par prélèvement sur le report à nouveau.

Compte tenu du report à nouveau créditeur qui s'élève à 255 948,42 euros à l'ouverture de l'exercice, le compte « Report à nouveau créditeur » s'élèvera à 250 908,42 euros après l'opération.

Résolution N° 2 – Approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2021

Consécutivement à la résolution précédente, l'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion et les rapports du commissaire aux comptes, approuve ces derniers, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 306 917,50 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 – Affectation de résultat

Consécutivement aux résolutions précédentes et compte tenu du bénéfice de l'exercice de 306 917,50 euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

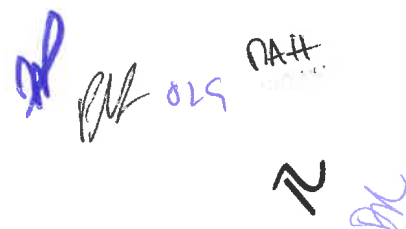
- Au compte « Réserve légale » pour 504 euros. Le compte « Réserve Légale » s'élèvera après affectation à 21 008 euros, soit 10% du capital social.
- Distribution d'un dividende global de 139 178 euros, soit 53 euros par action. Ce dividende sera payé aux actionnaires à l'issue de l'assemblée.
- Au compte « Report à nouveau créditeur » pour 167 235,50 euros. Le compte « Report à nouveau » s'élèvera après affectation à 418 143,92 euros.

La répartition des dividendes distribués est la suivante :

- Pierre-Antoine AUGER : 53,00 euros bruts (53 euros x 1 action)
- Marc DUMOUCHEL DE PREMARE : 53,00 euros bruts (53 euros x 1 action)
- Olivier GRIVILLERS : 53,00 euros bruts (53 euros x 1 action)
- David KHAROUBI : 2 279,00 euros bruts (53 euros x 43 actions)
- Thomas CORBINEAU : 2 279,00 euros bruts (53 euros x 43 actions)
- Maxime HAZIM : 2 279,00 euros bruts (53 euros x 43 actions)
- 3G3F : 7 950,00 euros bruts (53 euros x 150 actions)
- ETOILE AUDIT ET CONSEIL : 124 232,00 euros bruts (53 euros x 2 344 actions)

Sur ce dividende distribué et pour les associés personnes physiques, il sera retenu à la source le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30% incluant les prélèvements sociaux, notamment la CSG-CRDS (17,2 %) et le prélèvement forfaitaire non libératoire au titre de l'impôt sur le revenu (12,8%). Ce PFU sera versé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale (Cerfa 2777-SD) se rapportant à ce prélèvement sera fournie aux



associés concernés.

Compte tenu de ces éléments, les montants des dividendes versés sont les suivants :

- Pierre-Antoine AUGER : 37,10 euros bruts (53 euros x 1 action x 0,70)
- Marc DUMOUCHEL DE PREMARE : 37,10 euros bruts (53 euros x 1 action x 0,70)
- Olivier GRIVILLERS : 37,10 euros bruts (53 euros x 1 action x 0,70)
- David KHAROUBI : 1 595,30 euros bruts (53 euros x 43 actions x 0,70)
- Thomas CORBINEAU : 1 595,30 euros bruts (53 euros x 43 actions x 0,70)
- Maxime HAZIM : 1 595,30 euros bruts (53 euros x 43 actions x 0,70)
- 3G3F : 7 950,00 euros bruts (53 euros x 150 actions)
- ETOILE AUDIT ET CONSEIL : 124 232,00 euros bruts (53 euros x 2 344 actions)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale déclare que les dividendes mis en distribution pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2017/2018 : Néant

Exercice 2018/2019 : Néant

Exercice 2019/2020 : 192 225 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°4 – Augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale de l'action de 120 euros passant de 80 euros à 200 euros

Consécutivement aux résolutions précédentes et compte tenu du montant du report à nouveau créditeur de 418 143,92 euros, l'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale de l'action de 120 euros passant de 80 euros à 200 euros :

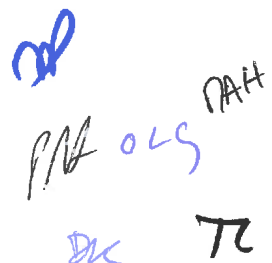
- Au compte de « Capital social » pour 315 120 euros. Le capital social est fixé à la somme de 525 200 euros après augmentation.
- Au compte « Réserve légale » pour 31 512 euros. Le compte « Réserve Légale » s'élèvera après augmentation à 52 520 euros, soit 10% du capital social.
- Au compte « Report à nouveau créditeur » pour 71 511,92 euros.

Le capital social fixé à la somme de 525 200 euros est divisé en 2 626 actions de 200 euros chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 – Adoption des nouveaux statuts

En conséquence du vote des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire adopte, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société dont un exemplaire est annexé aux présentes.



Ajout à l'article 6 « Apports – Formation du capital »

« Aux termes des décisions du président et de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 10 janvier 2022, le capital social a été augmenté de la manière suivante et dans cet ordre :

- *Emission de 63 actions ordinaires nouvelles de 80 euros de valeur nominale chacune par prélèvement sur les réserves/bénéfices, portant le capital social de 205 040 euros à 210 080 euros, puis,*
- *Augmentation de la valeur nominale de l'action de 120 euros, passant de 80 euros à 200 euros, portant ainsi le capital social de 210 080 euros à 525 200 euros. »*

Modification de l'article 8 « Capital social - Liste des associés - Répartition des actions »

« Le capital social est fixé à la somme de 525 200 euros (cinq cent vingt-cinq mille deux cents euros). Il est divisé en 2 626 actions de 200 euros chacune, souscrites en totalité par les associés et entièrement libérées.

*Total du nombre d'actions composant le capital social : 2 626 actions,
Soit deux mille six cent vingt-six actions. »*

La suite de l'article reste inchangée.

Modification de l'article 9 « Modifications du capital social »

« La collectivité des associés, délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires sur le rapport du président, est seule compétente pour décider d'augmenter, de réduire ou d'amortir le capital. »

La suite de l'article reste inchangée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 6 – Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'une convention de cette nature a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 7 – Pouvoirs aux fins de formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à



l'effet de procéder aux formalités de publicité légale consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

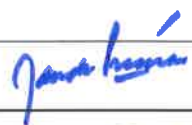
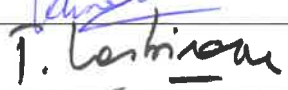
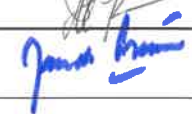
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électriquement par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à LEVALLOIS-PERRET,
Le 10 janvier 2022

Signatures des associés :

Marc DUMOUCHEL DE PREMARE	
Olivier GRIVILLERS	
Pierre-Antoine AUGER	
David KHAROUBI	
Thomas CORBINEAU	
Maxime HAZIM	
3G3F	
ETOILE AUDIT ET CONSEIL	

CROWE HAF

SAS au capital de 205 040,00 euros
Siège social : 16 rue Camille Pelletan
92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS n°413817743- RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 306 917,50 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- le r

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 6 034 160,21 Euros hors taxes contre 5 080 029,83 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 954 130,38 Euros pour une variation de 18,78%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 6 141 816,27 Euros contre 5 181 326,18 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 960 490,09 Euros pour une variation de 18,54%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 5 976 162,72 Euros contre 4 990 336,05 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 985 826,67 Euros pour une variation de 19,75%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 44 817,06 Euros contre 41 657,85 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 3 159,21 Euros pour une variation de 7,58%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 20 753,93 Euros contre 16 031,62 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 4 722,31 Euros pour une variation de 29,46%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 122 287,72 Euros contre 4 462,19 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 117 825,53 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 47 452,90 Euros contre 7 985,26 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 39 467,64 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 1 958 786,41 Euros contre 2 025 166,40 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 66 379,99 Euros pour une variation de -3,28%.
- Les liquidités sont de 954 836,54 Euros contre 1 293 182,59 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -338 346,05 Euros pour une variation de -26,16%.

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 2 303 474,36 Euros contre 2 032 205,85 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 271 268,51 Euros pour une variation de 13,35%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 141 339,59 Euros contre 111 143,96 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 30 195,63 Euros pour une variation de 27,17%.
- Les salaires et traitements sont de 2 386 417,56 Euros contre 1 928 621,62 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 457 795,94 Euros pour une variation de 23,74%.
- Les charges sociales sont de 1 010 962,46 Euros contre 802 653,94 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 208 308,52 Euros pour une variation de 25,95%.
- Les dotations aux amortissements sont de 103 754,25 Euros contre 67 483,87 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 36 270,38 Euros pour une variation de 53,75%.
- Les dotations aux provisions sont de 22 714,50 Euros contre 16 749,81 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 5 964,69 Euros pour une variation de 35,61%.
- Les autres charges sont de 7 500,00 Euros contre 31 477,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 23 977,00 Euros pour une variation de -76,17%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 30 septembre 2021 est de 306 917,50 Euros.
- L'effectif est de 29 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations incorporelles : 20 735,00 Euros
- Installations et agencements divers : 1 028 512,49 Euros
- Matériel de bureau et informatique : 133 362,53 Euros
- Immobilisations financières : 159 008,30 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

La société a poursuivi sa croissance dans ses différentes lignes de service et a pris une participation dans la société EYE2SCAN.

La société a déménagé ses locaux en avril 2021.

La société a signé le 08 janvier 2020, un règlement d'attribution gratuite d'actions au profit des 3 nouveaux associés personnes physiques pour un total de 189 actions, à acquérir sur 3 ans (63 actions par an).

La 1ère phase d'acquisition arrivant à terme le 08 janvier 2021, le Président a constaté l'attribution définitive des actions gratuites et en conséquence, a constaté l'augmentation de capital de la société à hauteur de 5 040 euros soit un nouveau capital social fixé à 205 040 euros.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

La 2ème phase d'acquisition arrivant à terme le 08 janvier 2022, le Président a constaté l'attribution définitive des actions gratuites et en conséquence, a constaté l'augmentation de capital de la société à hauteur de 5 040 euros soit un nouveau capital social fixé à 210 080 euros.

Consécutivement à cette opération, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a procédé à une augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale de l'action de 120 euros passant de 80 euros à 200 euros.

Le capital social est fixé à la somme de 525 200 euros (cinq cent vingt-cinq mille euros). Il est divisé en 2 626 actions de 200 euros chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

La société a montré une forte résilience face à la crise sanitaire et économique liée au Covid19. Elle poursuit le développement de ses activités et renforce ses relations avec ses partenaires.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du Code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 306 917,50 Euros et des réserves antérieures d'un montant de 255 948,42 Euros, formant un résultat affectable de 562 865,92 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Capital social pour 320 160 Euros, portant le capital social à 525 200 Euros
- Réserve légale pour 32 016 Euros, portant la réserve légale à 52 520 Euros, soit 10% du capital social
- Distribution de dividendes pour un montant globale de 139 178 Euros
- Report à nouveau pour 71 511,92 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

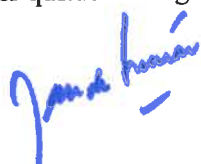
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice 2017/2018 : Néant
Exercice 2018/2019 : Néant
Exercice 2019/2020 : 192 225 euros

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence.



CROWE HAF

(Société par actions simplifiée)

16, rue Camille Pelletan

92300 LEVALLOIS-PERRET

413 817 743 RCS Nanterre

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

CROWE HAF

(Société par actions simplifiée)

16, rue Camille Pelletan

92300 LEVALLOIS-PERRET

413 817 743 RCS Nanterre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CROWE HAF relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CROWE HAF à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

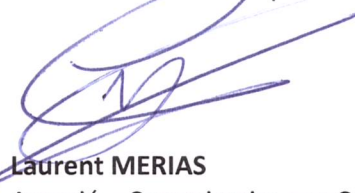
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 janvier 2022

ADVISE UP Associés

Commissaire aux comptes



Laurent MERIAS

Associé – Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CROWE HAF
BILAN ACTIF

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

ACTIF	Valeurs au 30/09/21			Valeurs au 30/09/20
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 735	1 035	19 700	14 230
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 242 376	118 147	1 124 229	94 950
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				22 500
Immobilisations financières (2)				
Participations	413 028	2 003	411 025	353 272
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	99 358		99 358	64 569
TOTAL (I)	1 775 496	121 185	1 654 311	549 521
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	1 402 340	51 363	1 350 977	1 237 934
Autres créances (3)	607 809		607 809	787 233
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	954 837		954 837	1 293 183
Charges constatées d'avance (3)	75 717		75 717	50 485
TOTAL (II)	3 040 703	51 363	2 989 340	3 368 834
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	4 816 199	172 548	4 643 651	3 918 355
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CROWE HAF
BILAN PASSIF

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

PASSIF	Valeurs au 30/09/21	Valeurs au 30/09/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 205 040)	205 040	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	20 504	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	255 948	217 749
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	306 918	235 968
SITUATION NETTE	788 410	673 717
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	788 410	673 717
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 406 431	900 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 067	924 985
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 018 676	584 176
Dettes fiscales et sociales	1 244 952	801 652
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	42 164	33 826
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	105 950	
TOTAL (III)	3 855 241	3 244 638
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	4 643 651	3 918 355
(1) Dont à plus d'un an	1 153 043	1 784 985
(1) Dont à moins d'un an	2 702 198	1 459 653
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

CROWE HAF
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

	Du 01/10/20 Au 30/09/21	Du 01/10/19 Au 30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i> 698 558	6 034 160	5 080 030	954 130	19
Montant net du chiffre d'affaires	6 034 160	5 080 030	954 130	19
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	107 656	101 296	6 360	6
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 141 816	5 181 326	960 490	19
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 303 474	2 032 206	271 269	13
Impôts, taxes et versements assimilés	141 340	111 144	30 196	27
Salaires et traitements	2 386 418	1 928 622	457 796	24
Charges sociales	1 010 962	802 654	208 309	26
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	103 754	67 484	36 270	54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	22 715	16 750	5 965	36
Dotations aux provisions				
Autres charges	7 500	31 477	-23 977	-76
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 976 163	4 990 336	985 827	20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	165 654	190 990	-25 337	-13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

	Du 01/10/20 Au 30/09/21	Du 01/10/19 Au 30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	40 000	40 000		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 817	1 658	3 159	191
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	44 817	41 658	3 159	8
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	1 898	105	1 792	
Intérêts et charges assimilées (4)	18 554	9 408	9 146	97
Différences négatives de change	302	6 518	-6 216	-95
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	20 754	16 032	4 722	29
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	24 063	25 626	-1 563	-6
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	189 717	216 616	-26 900	-12
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	122 288	4 462	117 826	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	122 288	4 462	117 826	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		2 345	-2 345	-100
Sur opérations en capital	47 453	4 593	42 860	933
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		1 048	-1 048	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	47 453	7 985	39 468	494
RESULTAT EXCEPTIONNEL	74 835	-3 523	78 358	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	-42 366	-22 875	-19 491	-85
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 308 921	5 227 446	1 081 475	21
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 002 004	4 991 478	1 010 525	20
Bénéfice ou Perte	306 918	235 968	70 949	30
(3) Dont produits concernant les entités liées	40 000	40 000		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	15 692	9 408		

ANNEXE COMPTABLE

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	O		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			
CHIFFRE D'AFFAIRES,			
VENTILATION DE L'IMPÔT,			
INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021 dont le total est de 4 643 650,61 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 306 917,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Prise de participation :

- SAS Eye2scan = 59 523,80 €

Déménagement des locaux situés au 16 rue Camille Pelletant à Levallois-Perret (92300).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE**Du 01/10/2020 au 30/09/2021****Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	3 à 9 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	49 619		20 735
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	184 383 113 965 1 700		1 028 512 133 363 1 500
	Immobilisations corporelles en cours		22 500		
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		322 548		1 163 375
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		353 377		59 651
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		64 569		99 358
	TOTAL IV		417 946		159 008
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			790 113		1 343 118

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		49 619	20 735	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.		184 383 36 664	1 028 512 210 663 3 200	
	Immos corporelles en cours			22 500		
	Avances et acomptes					
	TOTAL III			243 548	1 242 376	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				413 028	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			64 569	99 358	
	TOTAL IV			64 569	512 385	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				357 736	1 775 496	

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		35 389	15 265	49 619	1 035
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	137 349	54 360	146 998	44 710
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	67 749	34 129	28 442	73 437
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		205 098	88 489	175 440	118 147
TOTAL GENERAL		240 487	103 754	225 059	119 182

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL									
Immob. incorporelles TOTAL									
Constr. Immo. corpor.	Terrains								
	Sur sol propre								
	Sur sol autrui								
	Inst. agenc. et amén.								
	Inst. techniques mat. et outil.								
	Inst. gales, agenc. am divers								
	Mat. transport								
	Mat. bureau mobilier								
	Emballages récup. divers								
TOTAL									
Frais d'acquisition de titres de participations									
TOTAL GÉNÉRAL									
Total général non ventilé									
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler									
Primes de remboursement des obligations									

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		99 358		99 358
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		63 555	63 555	
	Autres créances clients		1 338 785	1 338 785	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 048	6 048	
	Impôts sur les bénéfices		65 241	65 241	
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	162 213	162 213	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers				
	Groupe et associés (2)		367 748	7 368	360 380
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		6 559	6 559	
	Charges constatées d'avance		75 717	75 717	
TOTAUX			2 185 224	1 725 486	459 738
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	75 717
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	75 717

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	114 405
Autres créances	697
Disponibilités	
TOTAL	115 102

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	200 000	5 040		205 040
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	20 000	504		20 504
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	217 749	43 239	5 040	255 948
Résultat de l'exercice	235 968	306 918	235 968	306 918
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	673 717	355 701	241 008	788 410

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	1 406 431	274 763	469 870	661 798
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		21 375		21 375	
Fournisseurs & comptes rattachés		1 018 676	1 018 676		
Personnel & comptes rattachés		573 213	573 213		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		325 356	325 356		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	41 002	41 002		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	288 306	288 306		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes & assimilés	17 075	17 075		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		15 692	15 692		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		42 164	42 164		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		105 950	105 950		
TOTAUX		3 855 241	2 702 198	491 245	661 798
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	21 375			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	105 950
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	105 950

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241 641
Dettes fiscales et sociales	808 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	19 260
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 069 516

CROWE HAF
ANNEXE

En Euro

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaires aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021, s'élèvent à 2.500 euros.